

**COMMUNE**  
de  
**BINDERNHEIM**



**ARRETE MUNICIPAL**

**règlementant temporairement  
la circulation et le stationnement dans certaines rues  
du village à l'occasion du carnaval  
le vendredi 07 mars 2025 à compter de 16hrs30  
et jusqu'à la fin du cortège.**

**Le Maire de la commune de Bindernheim**

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu** Le code de la route et notamment les articles R.110-1, R110-2, R110-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;
- Vu** L'article 26-15 du Code Pénal,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire
- Vu** La demande en date du 04/12/2024 par laquelle M. HIRSCH Frédéric, Président du Football Club de Bindernheim, sollicite l'autorisation d'organiser le Carnaval sur le ban de la commune de Bindernheim le vendredi 07 mars 2025 pour un défilé à partir de 18h00.
- Vu** l'itinéraire proposé qui nécessite des restrictions de circulation,
- Vu** l'avis favorable du responsable de l'unité technique territoriale de Sélestat en date du 26/01/2025 ;

**Considérant** que la mise en place des chars et la préparation du cortège nécessitent de barrer la rue de la Dordogne (RD 211) dans sa portion entre la rue de Wittisheim et la rue de Sundhouse à partir de 16h30,

**Considérant** que le cortège partira de la rue de la Dordogne et passera par la rue du Sel et la rue de Witternheim (RD 82), qui seront également barrées à partir de 16h30 et pendant toute la durée du cortège.

**Considérant** que pour des raisons de sécurité les rues adjacentes la rue du Leh, la rue des Vergers, la rue des Vignes, la Rue du Petit Pont seront également barrées à partir de 16h30 et durant la manifestation.

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, d'accueil du public et de commodité du passage du cortège, le stationnement sera également interdit dans les rues suivantes, à partir de 16h30 et jusqu'à la fin de la manifestation :

- Rue des Saules
- L'intersection rue des Saules, rue de Hilsenheim sur 10 mètres
- Rue de Wittisheim côté droit (sens Bindernheim vers Wittisheim) jusqu'à l'intersection de la rue de l'Etang
- Rue de l'Etang

**Considérant** que des itinéraires de déviation de la RD 211 et de la RD 82 seront mis en place. L'itinéraire de déviation de la RD 211 empruntera les rues de Wittisheim, rue de l'Etang et rue de Sundhouse. La déviation de la RD 82 empruntera quant à elle la rue des Saules et la rue de Hilsenheim.

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des organisateurs, du public, des riverains et des usagers lors du défilé.

**Considérant** le respect des droits de chacun, notamment les usagers de la voirie et les riverains des voies concernées.

**Considérant** le caractère nécessaire, proportionné et adapté des mesures de police prises pour assurer le maintien de l'ordre public.

## ARRETE

**Article 1 :** M. HIRSCH Frédéric, Président du Football Club de Bindernheim est autorisé à organiser le cortège du carnaval **le vendredi soir 07 mars 2025** selon l'itinéraire proposé, en s'affranchissant des contraintes de sécurité, pour garantir la sécurité des organisateurs, du public et des usagers.

**Article 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules dans la rue de la Dordogne, la rue du Sel, la rue du Leh, la rue de Witternheim, la rue des Vergers, la rue des Vignes, la rue du Petit Pont, la rue de Wittisheim au droit du croisement avec les rues de la Dordogne et de Rouffignac selon le plan joint en annexe, le vendredi 07 mars 2025 de 16h30 jusqu'à la fin du cortège.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de secours et aux véhicules des forces de l'ordre.

**Article 3 :** La déviation de la RD 211 empruntera les rues de Wittisheim, rue de l'Etang et rue de Sundhouse. La déviation de la RD 82 empruntera la rue des Saules et la rue de Hilsenheim. A cet effet, le stationnement sera interdit de chaque côté de la rue de l'Etang.

**Article 4 :** Afin de faciliter la circulation des chars notamment en fin de cortège, Le stationnement dans la rue des Saules sera interdit de chaque côté de la rue ainsi que de part et d'autre de l'intersection vers la rue de Hilsenheim sur 100 mètres. Le stationnement dans la rue de Wittisheim sera interdit côté droit (sens Bindernheim vers Wittisheim) jusqu'à l'intersection de la rue de l'Etang.

**Article 5 :** Pour l'ensemble de l'agglomération, la vitesse est limitée à 30 km/heure de 16h30 jusqu'à la fin du cortège.

A cet effet, des panneaux B14 (30) seront posés au droit des panneaux d'agglomération.

**Article 6 :** Les mesures de sécurité et la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Football Club

de Bindernheim en charge de la manifestation suivant le plan validé par l'Unité Technique de Sélestat en date du 26/01/2025 et sous le contrôle de la commune de Bindernheim. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins de la manifestation devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

Toutes les mesures liées au plan Vigipirate sont entièrement à la charge de l'organisateur.

**Article 7 :** Un débit de boissons temporaire sera mis en place à hauteur du n°2 rue de Rouffignac vers l'intersection avec la rue du Sel, et installé de manière sécurisée et sans gêner la cavalcade ni l'éventuel passage des secours. Ce débit de boissons sera également protégé pendant toute sa durée par les mesures liées au plan Vigipirate.

**Article 8 :** un stand de confiseries sera également mis en place à hauteur du n°2 rue de Rouffignac vers l'intersection avec la rue du Sel (à proximité du débit de boissons temporaire). Il sera installé de manière sécurisée et sans gêner la cavalcade, ni l'éventuel passage des secours et sera protégé pendant toute sa durée par les mesures liées au plan Vigipirate.

**Article 9 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicités, d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg

**Article 11 :** Ampliation

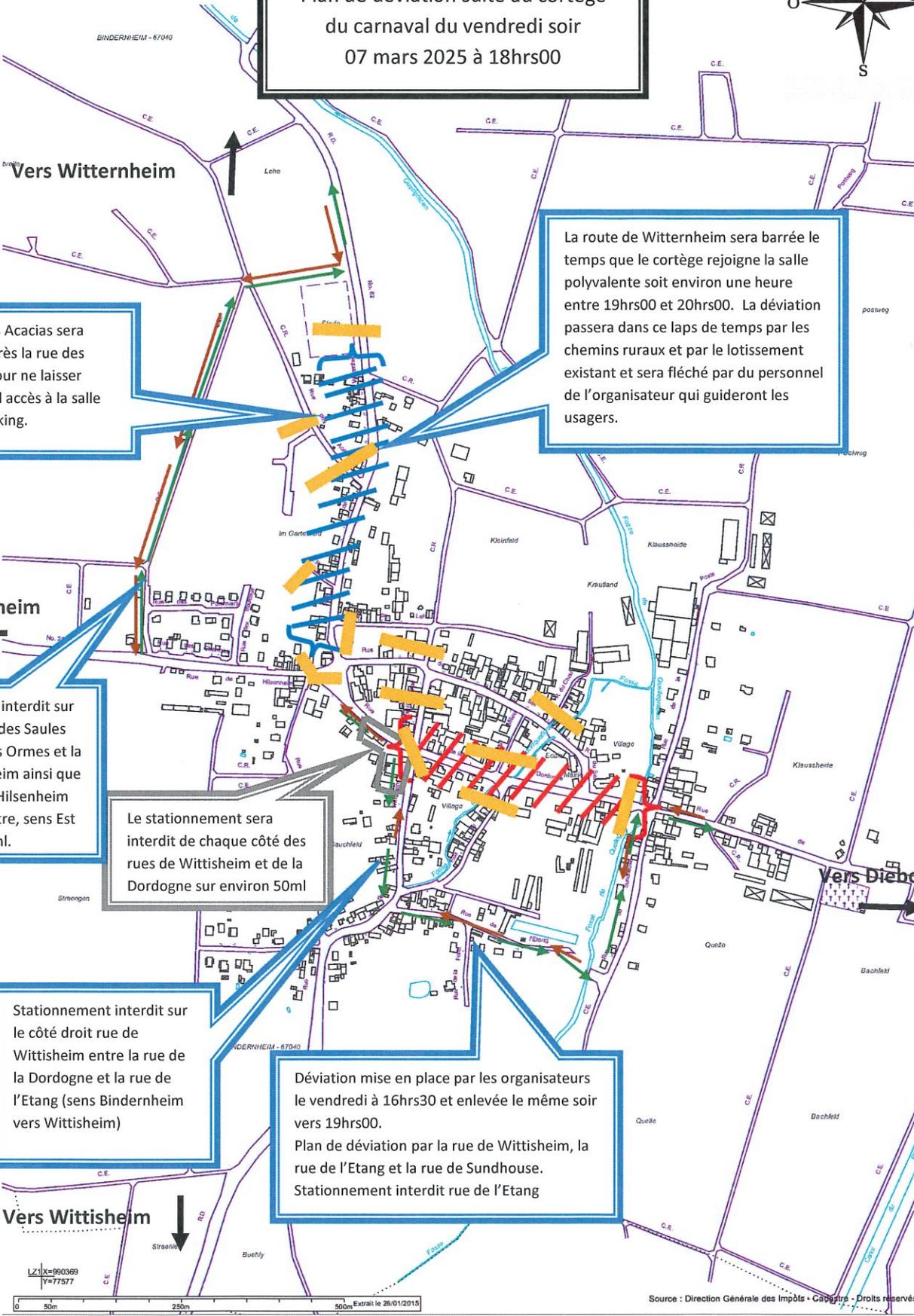
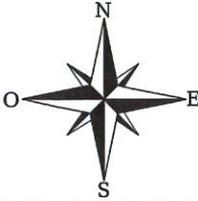
- Monsieur le Président de l'Association du Football Club de Bindernheim
- Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Responsable du secteur Nord de la Brigade Verte,
- Le Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental de SELESTAT,  
Bal UTCD Sélestat [utcd.selestat@bas-rhin.fr](mailto:utcd.selestat@bas-rhin.fr)
- Le responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental d'ERSTEIN,  
Bal UTCD Erstein [utcd.erstein@bas-rhin.fr](mailto:utcd.erstein@bas-rhin.fr)
- Le Responsable du SAMU Centre 15
- Le Chef de la section locale des sapeurs-pompiers.

Bindernheim, le 27 février 2025

Le Maire  
Christian



Commune de BINDERNHEIM  
Plan de déviation suite au cortège  
du carnaval du vendredi soir  
07 mars 2025 à 18hrs00



La rue des Acacias sera barrée après la rue des Chênes pour ne laisser qu'un seul accès à la salle par le parking.

La route de Witternheim sera barrée le temps que le cortège rejoigne la salle polyvalente soit environ une heure entre 19hrs00 et 20hrs00. La déviation passera dans ce laps de temps par les chemins ruraux et par le lotissement existant et sera fléché par du personnel de l'organisateur qui guideront les usagers.

Stationnement interdit sur les 2 côtés rue des Saules entre la rue des Ormes et la rue de Hilsenheim ainsi que dans la rue de Hilsenheim de part et d'autre, sens Est Ouest sur 100ml.

Le stationnement sera interdit de chaque côté des rues de Wittisheim et de la Dordogne sur environ 50ml

Stationnement interdit sur le côté droit rue de Wittisheim entre la rue de la Dordogne et la rue de l'Etang (sens Bindernheim vers Wittisheim)

Déviation mise en place par les organisateurs le vendredi à 16hrs30 et enlevée le même soir vers 19hrs00.  
Plan de déviation par la rue de Wittisheim, la rue de l'Etang et la rue de Sundhouse.  
Stationnement interdit rue de l'Etang

Obstacle dans le cadre du plan Vigipirate renforcé